

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAURÉATS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION DES « VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT LOCAL » QUI RÉCOMPENSENT LES PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS AU SERVICE D'UN MODÈLE PLUS ÉCOLOGIQUE ET CRÉATEUR DE VALEUR COLLECTIVE

Limoges, le 22 septembre 2022. La Fédération Départementale des Travaux Publics de la Haute-Vienne a lancé la deuxième édition des « Victoires de l'Investissement Local ». Une nouvelle fois cette année, elle récompense les infrastructures de travaux publics créatrices de valeur économiques, sociales et environnementales dans le département.

Garantir des travaux publics qui soient à la fois écologiques et créateurs de valeur économique est une problématique au cœur des priorités des collectivités territoriales. C'est bien pour mettre en avant cet équilibre vertueux que la Fédération Départementale des Travaux Publics de la Haute-Vienne sélectionne et récompense depuis 2020 les infrastructures les plus prometteuses et responsables.

Les Victoires de l'Investissement Local permettent chaque année de valoriser les projets d'investissements innovants, améliorant le cadre de vie des concitoyens et/ou préservant l'environnement tout en valorisant le secteur. Ces récompenses répondent à la volonté collective d'engagement pour l'innovation écologique et la création de modèles économiques soutenables.

Cette année, les lauréats, Maires et Présidents d'intercommunalité, se sont vus remettre leurs récompenses selon les catégories de projets suivantes : énergie et mobilité bas carbone, cadre de vie, aménagement numérique et aménagement écologique.

C'est avec plaisir que les membres jurys composés de la FDTP 87 et de son partenaire : l'Association des Maires de la Haute-Vienne, ont décidé de récompenser pour cette 2^{ème} édition :

- La Commune de **Châteauponsac** dans la catégorie **Cadre de Vie et Mobilité** (commune de plus de 2000 et moins de 5000 habitants)
Pour la construction d'un court de tennis couvert
- La Commune de **Saint-Hilaire-Bonneval** dans la catégorie **Cadre de Vie et Mobilité** (commune de plus de 500 et moins de 2000 habitants)
Pour l'aménagement de son bourg
- La Commune de **Rochechouart** dans la catégorie **Cadre de Vie et Mobilité** (commune de plus de 2000 et moins de 5000 habitants)
Pour la requalification du village de Biennac
- La Commune d'**Aixe sur Vienne** dans la catégorie **Cadre de Vie et Mobilité** (commune de plus de 5000 habitants)
Pour la requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet

CONTACT PRESSE :
Fédération départementale de la Haute-Vienne

Marianne VIOLET, Secrétaire Générale, limousin@fntp.fr, 05 55 35 07 05
Rémy LAVAUD, chargé de missions, limousin@fntp.fr, 05 55 35 07 05

À PROPOS DE LA FDTP 87

La Fédération Départementale des Travaux Publics regroupe 58 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 1408 salariés (chiffres clés 2021). Elle informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Elle fait partie de la FRTP Nouvelle-Aquitaine, membre du réseau de la FNTP.
Pour en savoir plus : www.frtpn.fr / @FRTPNALimoges